



GRÉGORY REGOUBY

Directeur de la Publication & CEO du Groupe Plus que Pro

Tous mes éditos précédents annonçaient des victoires pour les consommateurs, les belles entreprises... et Plus que PRO qui les défend sans relâche.

Ça n'est qu'un début. Le combat continue !

Dans notre n°277, j'évoquais les conséquences de la mise en place d'un nouveau règlement européen, baptisé DMA, qui entend contester aux GAMAM (Google, Apple, Meta (Ex Facebook), Amazon et Microsoft) l'hégémonie qu'ils imposent en matière de produits ou de services.



Ce « Digital Market Act » a pour objectif de redistribuer les cartes en imposant de nouvelles règles, destinées à corriger les déséquilibres causés par les géants d'internet sur le marché numérique européen, ce qui impacte considérablement la diffusion en ligne des avis clients.

L'affichage exclusif de l'encart Google My Business en Home Page du moteur de recherche doit ainsi laisser la place à un système à la fois plus juste et plus transparent... Le titre de l'article, était sans équivoque : « *La fin programmée de Google My Business va bouleverser les règles en matière de recherche sur internet et de publication des avis clients* ».

En guise d'introduction du Guide de la Franchise 2023, je me félicitais déjà de la mise en place de nouvelles dispositions légales et réglementaires auxquelles les entreprises (franchisées ou non) seront soumises, quel que soit leur domaine d'activité.

En première ligne du combat que les pouvoirs publics ont entamé contre ceux qui persistent à vouloir tromper les

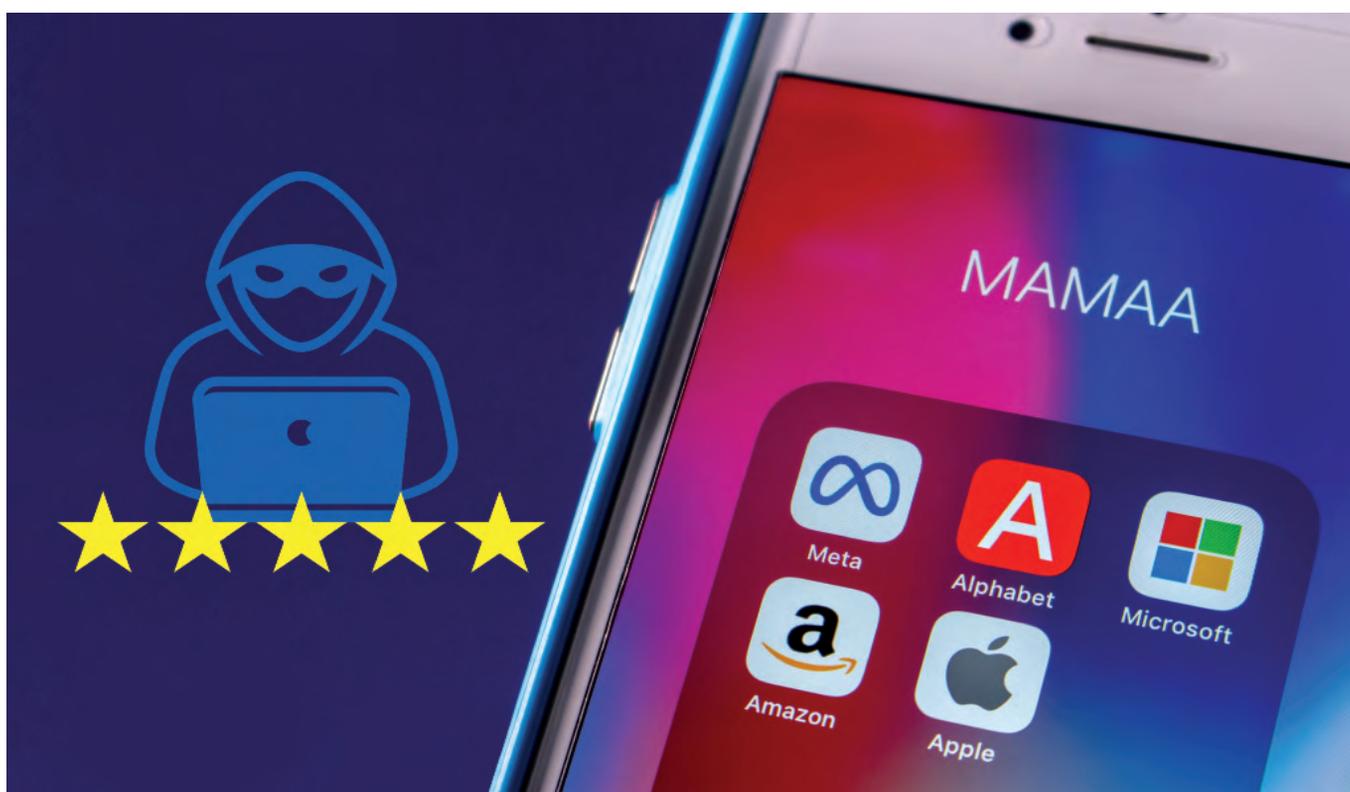
consommateurs, la DGCCRF dispose désormais de nouveaux outils et de prérogatives considérablement élargies.

Je conclusais en me réjouissant que ces mesures permettent aux professionnels les plus vertueux de se différencier de leurs concurrents, à l'image des « Trophées des Meilleures Franchises de France », qui distinguent chaque année en toute indépendance les réseaux élus par leurs membres eux-mêmes.

Ma chronique parue dans le n°278 revenait plus en détails sur les nouveaux moyens de lutte contre les faux avis dont dispose l'administration. Un véritable arsenal, particulièrement efficace et dissuasif !

L'application Polygraphe, directement développée par les services du Ministère de l'Economie et des Finances, est ainsi capable de permettre à ses inspecteurs de repérer en ligne les commentaires falsifiés et de remonter jusqu'à leur source, afin d'infliger des sanctions bien plus graves qu'auparavant, allant jusqu'à 10% du CA annuel du contrevenant !

Je rappelais que si elle le juge nécessaire, La Direction de la Répression des Fraudes pourra même publier l'identité des professionnels sanctionnés, voire rendre leur site internet inaccessible et détourner ses visiteurs vers un message de mise en garde...



- ▶ **La lutte contre les faux avis clients est définitivement devenue un enjeu majeur et une condition de survie pour les commerçants, artisans ou prestataires dans tous les domaines**
- ▶ **En 2024, le Groupe Plus que PRO entend résolument intensifier ses efforts pour renforcer son réseau de partenaires, partout en France.**
- ▶ **Parallèlement, nous allons poursuivre nos investissements, afin de mettre sans cesse de nouveaux outils et de nouveaux moyens au service des belles entreprises qui ont décidé de jouer la carte de la transparence en adhérant au réseau Plus que PRO.**
- ▶ **En nous battant chaque jour pour protéger les consommateurs, nous avons la conviction de défendre une noble cause !**